

Compte rendu de la réunion du comité directeur du 03 juillet 2023

Présents : Marjorie Ambrosin, Alik Bertrand, Valentin Cote Colisson, Maria de Fatima Dinis Jesus, Chantal Gresset, Emmanuel Lechine, Laurent Nourdin, Cathy Rouiller, Thomas Innocenti, Madeleine Colard.

Excusés : Robert Leclerc, Michel Dornier, Odile Chagrot

Secrétaire de séance : Alik BERTRAND

- **Forum des associations** : il a lieu le samedi 02/09 à et autour de la maison des associations. Manu Lechine est le référent de cette journée pour notre club. En juillet, pas d'inscrits pour tenir le stand. Relance auprès des adhérents mi-août.

- **Ecole d'escalade** : retour du matériel OK

Il faut prendre en compte toutes les demandes d'inscriptions et leur adresser un coupon de demande d'inscription. Ils seront mis dans une enveloppe pour un tirage au sort (pour les nouveaux arrivants)

Il y a 5 ou 6 places maximum de libres sur tous les groupes, celles-ci seront tirées au sort.

- **Vie du club** : rédiger régulièrement des compte-rendu de sortie dans la rubrique « Carnet de route » du site internet. Le faire rédiger par les participants des sorties et non pas par le cadre, cela permet d'impliquer nos adhérents.

- **Permanence du jeudi** : Faire un tournoi avec les personnes du comité à l'année Prévoir d'être au moins 2 en période de rentrée et lorsqu'un gros week-end est annoncé (avec beaucoup de locations).

Local fermé en août. Il faudra penser à sortir et à stocker du matériel d'escalade et d'alpi chez un membre de la commission matériel si des sorties sont prévues pendant cette période.

- **Budget 2023/2024** : les gros postes de dépenses sont l'escalade jeune, le camp de Fontainebleau et la formation alpinisme.

Le résultat prévisionnel de cet exercice est prévu à – 4300 €.

A ce jour le budget de la saison 22-23 sera bénéficiaire autour de +4000€.

Il a été décidé un report de ce bénéfice pour équilibrer le budget de la saison à venir.

Ce bénéfice est principalement dû à l'annulation de beaucoup de formation pour raison météorologique.

Le tableau à jour des budgets est mis en annexe

-Point sur les cotisations : Rappel des montants de la part club voté à l'AG, en suivant vous trouverez les tarifs nationaux appliquée par la FFCAM

Catégorie	Cotisation 2022-2023	Augmentation : +3,6%	Cotisation 2023-2024
A1	15,24	0,55	15,79
C1	14,21	0,51	14,71
E1	12,88	0,46	13,34
E2	8,76	0,32	9,08
J1	12,88	0,46	13,34
J2	12,88	0,46	13,34
P1	18,03	0,65	18,68
T1	19,06	0,69	19,75

**LICENCE 2023-2024 - PART FÉDÉRALE PAR CATEGORIE -
TARIFS ASSURANCE et ABONNEMENT L.M.A.**

CATEGORIE	DEFINITION DES CATEGORIES		PART FEDERALE
	DEFINITION	CONDITIONS à remplir au 1 ^{er} janvier 2024	
00	licencié à vie	sur décision exceptionnelle du Comité Directeur de la fédération	0 €
A1	licencié de plus de 65 ans et depuis plus de 10 ans sans interruption	né(e) avant le 01/01/1959 et licencié avant le 01/09/2014	25,00 €
C1	conjoint(e) de licencié dans le même club		18,00 €
E1	enfant de licencié dans le même club de 18 à 24 ans	né(e) entre le 01/01/2000 (inclus) et le 01/01/2006 (exclu)	11,00 €
E2	enfant ou petit enfant de licencié dans le même club de moins de 18 ans	né(e) le 01/01/2006 ou après	5,50 €
J1	jeune de 18 à 24 ans	né(e) entre le 01/01/2000 (inclus) et le 01/01/2006 (exclu)	22,00 €
J2	jeune de moins de 18 ans	né(e) le 01/01/2006 ou après	17,00 €
P1	Professionnel de l'encadrement des disciplines sportives listées à l'article 2 des statuts de la FFCAM Gardiens de refuge en activité	sur présentation de la carte professionnelle délivrée par le ministre chargé des sports	30,00 €
T1	licencié de plus de 24 ans	né(e) avant le 01/01/2000	35,00 €

**A la part fédérale ajouter l'assurance Responsabilité civile – Défense Recours
OBLIGATOIREMENT**

TARIFS ASSURANCES 2023-2024

Responsabilité civile – Défense Recours	OBLIGATOIRE	17,60 €
<i>Assurance de personne (IA) et Assistance-Secours France/Union européenne/Maroc</i>	Facultative	22,00 €
<i>Assurance de Personne (IA) et Assistance-Secours France/Union européenne/Maroc E1, E2, J1 et J2</i>		17,00 €
<i>Individuelle Accident Renforcée</i>	Facultatives et à condition d'avoir souscrit l'Assurance de Personne et Assistance Secours	43,00 €
<i>Individuelle Accident Renforcée pour bénévole (enregistré sur extranet dans les « Fonctions »)</i>		21,00 €
<i>Extension Monde entier</i>		118,00 €
<i>Extension Paralpinisme</i>		335,00 €

TARIFS ABONNEMENT "LA MONTAGNE ET ALPINISME" 2023-2024

- licencié résidant en France	23,00 €
- licencié résidant à l'étranger	28,00 €
- abonné non licencié résidant en France	37,00 €
- abonné non licencié résidant à l'étranger	42,00 €
- vente au numéro	9,00 €

Co-rédactrices : *Alika
Bertrand, Marjorie Ambrosin*